



Association étudiante  
du Cégep de Saint-Laurent

# Procès-verbal

de la réunion du SIAM  
du mercredi 19 janvier 2000  
au local A-44

## Ordre du jour

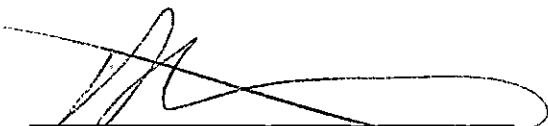
1.0 Motion de blâme

**Procès-verbal  
de la réunion du SIAM  
du mercredi 19 janvier 2000**

**1.0 Motion de blâme**

Proposition : que l'on adopte la motion de blâme (annexe 1);  
proposé par Marie-Noëlle Goulet Beaudry;  
appuyé par Annie Pigeon;  
adopté à la majorité. (P/4, C/0, A/1)

**Levée** de la réunion proposée par Philippe de Launière;  
appuyé par Annie Pigeon;  
adoptée à l'unanimité,



Philippe de Launière, secrétaire

19 janvier 2000

**Motion de blâme**

Considérant :

- que le secrétaire à l'information, Jean-Luc Ratel, n'a pas respecté son mandat d'organisation du débat sur la publicité, le 8 décembre 1999 (mis à part la création d'affiches;
- qu'il, jusqu'à maintenant, a difficilement rempli son mandat d'affichage d'information sur les babillards;
- qu'il n'a ni supervisé ni même participé à la création du Char d'Asso de janvier 2000;
- qu'il a déjà fait mention à plusieurs reprises de son manque potentiel de temps à accorder à l'AECSL pour la prochaine session.

Nous, membres du SIAM, considérons que les tâches relatives au poste de secrétaire à l'information n'ont pas été dûment remplies par Jean-Luc Ratel. C'est donc pourquoi nous proposons :

\* soient

que l'exécutif de l'AECSL s'assure que les tâches du secrétaire à l'information (soient)\* assumées et assurées par ledit secrétaire à l'information ou dans des circonstances exceptionnelles par le reste de l'exécutif :

Anne Pigeon

Hélène Nadeau-Lévesque

By the Members